

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 septembre 2019
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le NEUF du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 septembre 2019.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CANTELE, CORRADI, DROUIN, FAVIER, MULLER, PELIZZARI et WATRIN.

Membres ayant donné procuration : M. MATELIC à M. BOLTZ
M. FICHTER à M. WATRIN
M. HENRY à M. FOURNIER

Absent : M. MUNIER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mme SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 août 2019

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 12 août 2019.

DB 2019-74 - Territoire d'industrie Nord Lorraine – Reconquête industrielle et de développement des Territoires – Signature du contrat

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le contrat « Territoires d'Industrie ».

DB 2019-75 - Projet de création d'une zone d'activités communautaires à Marange-Silvange – Avis du Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de création d'une zone d'activités communautaire sur le ban de la ville de Marange-Silvange.

DB 2019-76 - Site thermal et touristique d'Amnéville – Snowhall – Travaux de rénovation et restructuration du bâtiment – Attribution d'un fond de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer à la Ville d'Amnéville un fonds de concours d'un montant de 200 000,00 € pour la réalisation des travaux de rénovation et de restructuration du Snowhall, implanté sur le site thermal et touristique d'Amnéville.

DB 2019-77 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades, pour un montant total de 4 573 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2019-78 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention à un particulier dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant de 338 €,
 - Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2019-79 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 2 855 €,
 - Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2019-80 - Création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL),
 - Et AUTORISE le Président à consulter l'ensemble des partenaires locaux, mentionnés dans la composition légale, afin qu'il puisse être procédé à la désignation des membres de la CIL.

DB 2019-81 - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Détermination du montant de la participation financière pour 2019

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
 - FIXE la participation financière de la CCPOM sur la base de 0,30 €/habitant,
 - Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec l'État et le Département pour l'année 2019.

DB 2019-82 - Gestion des déchets – Contrat CITEO « Cap 2022 » (Filière emballages ménagers) – Avenant n° 1

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat CITEO « Cap 2022 », qui prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

DB 2019-83 - Gestion des déchets – convention avec l'éco organisme « Eco-Mobilier » - Renouvellement

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer le nouveau contrat avec l'éco organisme « Eco-Mobilier » pour la collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), pour la période 2019-2023.

DB 2019-84 - Création de la commission de suivi de site (CSS) pour l'établissement CEDILOR à AMNEVILLE (Annexe de MALANCOURT-LA-MONTAGNE) – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein du collège « collectivités territoriales »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentant de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au sein de la Commission locale d'information et de surveillance créée pour l'établissement CEDILOR d'Amnéville : Monsieur Roger WATRIN.

DB 2019-85 - Développement Durable et Energies Nouvelles – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable – Modification du règlement d'intervention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le règlement d'intervention concernant le dispositif d'aide aux équipements de développement durable, comme suit :

RÉCUPÉRATEUR AÉRIEN D'EAU DE PLUIE

IV - Montant de la subvention

Suppression du montant minimum d'achat.

Possibilité de subventionner l'achat de 2 récupérateurs d'eau de pluie.

CUVE ENTERRÉE DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

IV - Montant de la subvention :

Montant de la subvention égal à **50% du prix d'achat TTC**, pour un coût d'achat de 1 200 € maximum.

Ajout d'une part d'aide forfaitaire de 200 € accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

- Et DÉCIDE de créer une nouvelle subvention pour compléter le dispositif :

CITERNE SOUPLE DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Critères d'attribution de l'aide

- Bénéficiaires de l'aide : particuliers
- Type de contenant : Citerne souple, norme CE, avec système de raccordement et d'évacuation, volume minimal de 1000 litres (1 m3).
- La pose peut être réalisée par le particulier ou par une entreprise.

Montant de la subvention

Montant de la subvention égal à **50% du prix d'achat TTC**, pour un coût d'achat de 500 € maximum.

Part d'aide forfaitaire de 100 € accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

DB 2019-86 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable, pour un montant total de 277,43 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2019-87 - Étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées – Convention avec le Comité Départemental de la Moselle de la Fédération Française de Randonnée Pédestre – Avenant n° 2

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'augmentation du kilométrage à prendre en compte (196 kms au lieu de 140 kms prévus initialement) dans le cadre de l'étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées sur le territoire communautaire,
- DONNE SON ACCORD quant à la passation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le Comité Départemental de la Moselle de la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour la réalisation de cette étude,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

DB 2019-88 - Appel à projet « Continuités cyclables » - Candidature des Communautés de Communes « du Pays Orne Moselle » et « Rives de Moselle » en vue de la réalisation d'une liaison « douce » entre la gare de Rombas et la gare d'Hagondange – Modification du phasage du projet.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le dossier de candidature déposé par les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle dans le cadre de l'appel à projet « Continuités Cyclables », selon les recommandations des services de la Direction Départementale des Territoires.

DB 2019-89 - Convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation de travaux d'aménagements et de protection des inondations sur bassin versant de la Barche sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle et de Rives de Moselle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagements et de protection des inondations sur le bassin versant de la Barche sur les territoires des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle,
- VALIDE le projet de convention constitutive présenté,
- DÉSIGNE comme membres de la Commission des marchés prévue par la Convention : Messieurs HENRY et MULLER,
- DÉSIGNE comme membres du Comité de Suivi prévue par la Convention : Messieurs HENRY et MULLER,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention,
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement des marchés qui seront passés dans ce cadre.

8.1 DB 2019-90 - Procédure d'Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Rombas – Avis du Bureau Communautaire sur les dispositions applicables à la ZAC de « Ramonville »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Rombas, sous réserve de maintenir la mixité de la ZAC de Ramonville qui a vocation à favoriser la mixité urbaine du fait de la variété des activités qui y seront développées : commerces, habitat, loisirs et équipement.

9.1 DB 2019-91 - Contrats d'assurance « Dommages aux biens » et « Flotte Automobile » - Avenant de régularisation 2019

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la passation des avenants de régulation proposés par la Société « GROUPAMA », établis selon les ajustements tarifaires des assurances « Dommages aux biens » et « Flotte automobile »,
- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

DB 2019-92 - Prise en charge des frais de formation et de déplacement d'un collaborateur bénévole

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prendre en charge les frais de formation et de déplacement de Monsieur LOGNON, en sa qualité de « collaborateur bénévole ».

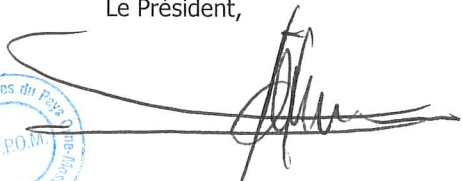
10. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2019
- Tableau de bord financier au 31/08/2019
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/07/2019
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/08/2019
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/08/2019
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 31/08/2019
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/08/2019
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/08/2019
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Rombas, le 13 septembre 2019

Le Président,




Lionel FOURNIER

